

LE RÉVISEUR D'ENTREPRISES :
UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
POUR LES ACTEURS DU
SECTEUR PUBLIC ET
NON-MARCHAND



Le réviseur d'entreprises, expert indépendant, se révélera être votre partenaire incontestable afin de garantir la fiabilité et la transparence des états financiers de votre entité publique ou non-marchande.

Grâce à divers services personnalisables, le réviseur d'entreprises vous assistera dans vos projets d'amélioration de la performance, de la gestion ou du contrôle de votre organisation, tout en tenant compte des spécificités du secteur.

Plus qu'un gage de qualité, le réviseur d'entreprises est votre partenaire de confiance avec l'aide duquel votre organisation pourra tirer profit des opportunités qui se présentent.

Les acteurs du secteur public et non-marchand sont essentiels et jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement de la société civile, de l'économie du pays et dans le maintien de l'intérêt général.

UN BESOIN DE TRANSPARENCE ET D'EFFICACITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Confrontés à de **multiples défis** pluridisciplinaires, les acteurs du secteur public, les associations et les fondations se voient évoluer dans un monde complexe en perpétuelle évolution.

L'attention et l'exigence accrue des bailleurs de fonds, des pouvoirs publics ou des contribuables nécessitent l'établissement d'**informations financières** ou autres toujours plus **précises et transparentes** en vue de maintenir une relation de confiance.

En outre, le rapport efficacité-coûts est devenu le critère primordial dans la gestion de tels organismes.

LE RÉVISEUR D'ENTREPRISES, UN PARTENAIRE INDÉPENDANT AU SERVICE DE VOTRE ORGANISATION

C'est dans la poursuite de ces objectifs que le réviseur d'entreprises, **expert indépendant et impartial**, soumis à des normes de **déontologie strictes**, se révélera être un partenaire privilégié afin de garantir la **crédibilité financière** de votre organisation et d'en améliorer l'efficacité et le rendement par des services personnalisés de qualité, dans les domaines complexes de l'économie, de la finance et du droit comptable. Le réviseur d'entreprises est également compétent au regard de **différents référentiels** comptables relatifs au secteur public et non-marchand, tels que celui des hôpitaux, des universités, des mutualités, etc.

L'**assistance multidisciplinaire** du réviseur d'entreprises se décline en plusieurs types de mission.

Il y a premièrement les **missions légales**. Obligatoires notamment pour les grandes associations, fondations et sociétés, elles sont également réalisées sur base volontaire.

Elles consistent principalement dans le **contrôle des comptes annuels** quant à leur caractère fidèle et complet, permettant ainsi d'écartier de manière significative le risque d'erreurs ou de fraudes et contribuant à une information financière claire et fiable, en conformité avec la loi.

DES MISSIONS SUR MESURE

Il est également possible de faire appel à un réviseur d'entreprises pour des **missions contractuelles** sur mesure. Celles-ci peuvent revêtir des formes variées telles que des conseils techniques et services en fiscalité, en droit, en gestion comptable, en gouvernance d'entreprises, en technologie et digitalisation, ou encore dans le domaine environnemental, etc.

Entièrement **personnalisables**, elles répondent aux préoccupations spécifiques des dirigeants qui seront dès lors assistés et accompagnés par le réviseur d'entreprises dans l'établissement et le suivi de divers projets.

Il s'agit par exemple de la mise en place d'un département d'audit interne, de l'implémentation de procédures d'achats en conformité avec la législation des marchés publics, de gestion des risques ou d'assistance dans le cadre du processus de transmission d'informations aux bailleurs de fonds, et de manière plus globale, un audit de performance ou un audit organisationnel.

UN PARTENARIAT RENTABLE

Le réviseur d'entreprises vous offre une **assistance objective** et l'opportunité de faire mieux avec moins de moyens à l'aide de **solutions innovantes** sur mesure. Les organisations se voient travailler de façon plus **efficace et qualitative**, générant ainsi des économies et réduisant le risque de surprises budgétaires inopportunes.

« La qualité des comptes annuels est nettement supérieure pour les entités qui ont nommé un réviseur d'entreprises. »

(MvT, Parl. St. Vlaams Parlement. 2018-19, nr. 1820-1, p. 73)

En outre, le recours à une méthode de travail reconnue, basée sur les **normes ISA** (*International Standards on Auditing*), le **professionnalisme** rigoureux et l'**intégrité** du réviseur d'entreprises confèrent un caractère fiable aux informations établies par votre organisation et renforcent la **confiance** des parties prenantes. Ces dernières sont ainsi en mesure d'évaluer, de décider et d'agir en toute connaissance de cause.

Au demeurant, le réviseur d'entreprises vous aide à **surmonter vos challenges**, à atteindre vos objectifs et vous offre la possibilité de vous concentrer sur l'accomplissement de votre réelle mission.

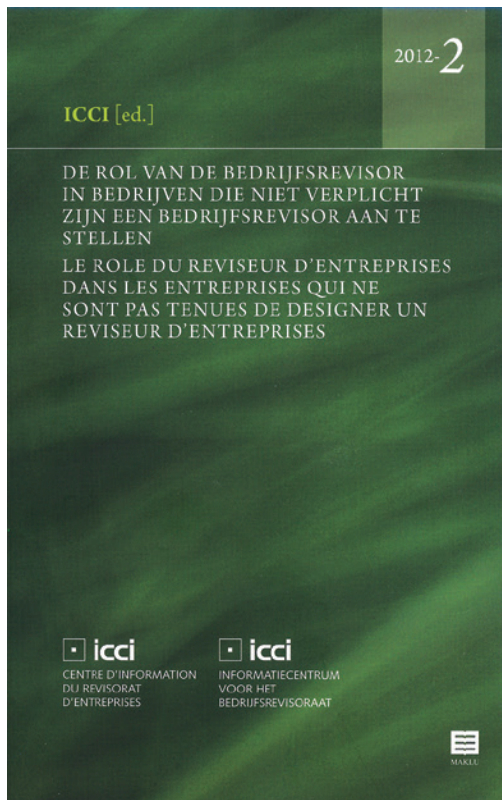
UN GAGE DE QUALITÉ

Le **Collège de supervision des réviseurs d'entreprises** veille au respect des obligations légales, réglementaires et normatives applicables à la profession. De plus, les réviseurs d'entreprises se voient coopérer de manière efficace et complémentaire avec la **Cour des comptes** et les autres acteurs de contrôle dans le cadre du *single audit* (modèle d'audit unique pour une autorité) auprès des organismes du secteur public en Flandre.

Finalement, de nombreuses **formations** sont proposées par le Centre d'information du révisorat d'entreprises (ICCI) aux réviseurs d'entreprises ainsi qu'à tous les acteurs du secteur public et non-marchand, tout au long de l'année, en vue de maintenir un bon niveau d'information et de permettre à tout un chacun de rester à jour quant à l'actualité, aux nouvelles législations et techniques d'audit. Afin de maintenir un haut niveau de compétence, la formation permanente fait

partie des obligations du réviseur d'entreprises parmi lesquelles respect de la déontologie et le **contrôle de qualité** de ses travaux.

Faire appel à un réviseur d'entreprises pour des missions légales sur base volontaire ou des missions contractuelles sur mesure, c'est s'engager dans un **partenariat misant sur la confiance**. Pari gagnant pour les entités du secteur public et non-marchand !



En 2012, [l'étude](#) « Le rôle du réviseur d'entreprises dans les entreprises qui ne sont pas tenues de désigner un réviseur d'entreprises » réalisée par l'UCL et la HUB a clairement mis en évidence que la plupart des dirigeants qui avaient nommé volontairement un réviseur d'entreprises avaient marqué une grande satisfaction quant aux services de ces derniers et étaient convaincus des avantages réels apportés.



Vous souhaitez en savoir plus sur les avantages que peut vous offrir
un réviseur d'entreprises ? Consultez le site

www.ibr-ire.be